



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 12 janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-01-2023-008

Objet : Accord cadre pour l'« Acquisition d'infrastructures serveurs (serveurs informatiques, équipements de sécurité, fourniture de licence Microsoft) pour la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique et ses Communes membres - Lot n°2 : Fourniture de licences Windows ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Thierry MARÉCHAL, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIT DONNÉ PROCURATION :

Jonathan TABAR à Annick COMIER

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R2161-2 à R2161-5 ;

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres du 5 janvier 2023 ;

Considérant les caractéristiques du projet de marché de prestations de travaux pour l'« Acquisition d'infrastructures serveurs (serveurs informatiques, équipements de sécurité, fourniture de licences Microsoft) pour CAP Nord et ses communes membres».

Objet de l'accord-cadre :

Il s'agit d'un marché de Techniques de l'Information et de la Communication pour l'« Acquisition d'infrastructures serveurs (serveurs informatiques, équipements de sécurité, fourniture de licences Microsoft) pour CAP Nord et ses communes membres ».

Le dossier a été présenté à la CAO le 07 septembre 2022 et au Bureau communautaire le 13 octobre 2022. Toutefois, à la suite d'une erreur de calcul, il convient de représenter le lot n° 2.

Caractéristiques - allotissement :

L'accord-cadre est scindé en quatre (4) lots :

Lots	Désignation
Lot 1	Acquisition de serveurs informatiques
Lot 2	Fourniture de licences Windows
Lot 3	Acquisition onduleurs
Lot 4	Acquisition serveurs NAS

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 5 janvier 2023 en application de l'article L1414-2 du CGCT, ont fait le choix d'attribuer l'accord-cadre comme suit :

Titulaire et montant de l'accord-cadre :

LOT	INTITULE DU LOT	TITULAIRE	MONTANT TOTAL (sur 4 ans)
2	Fourniture de licences Windows	INTERFACE CARAIBE INFODOM Représenté par Éric Charles SAINTE-CLAIRE ZI Acajou Californie 97232 LE LAMENTIN Tél. : 0596 50 85 85 Fax : 0596 50 85 95 Courriel : ecsc@infodom.com SIRET : 329 244 768 00027	Montant minimum : 308 821,44 € HT Montant maximum : 818 022,08 € HT

Durée de l'accord-cadre :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer l'accord-cadre pour l'« Acquisition d'infrastructures serveurs (serveurs informatiques, équipements de sécurité, fourniture de licences Microsoft) pour CAP Nord et ses communes membres » comme suit :

- Le lot n°2 à l'entreprise INTERFACE CARAIBES – INFODOM pour un montant total minimum de 308 821,44 € HT et un montant total de 818 022,08 € HT.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 01^{er} Mars 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT